

Le 17 avril 2026 à Sauveterre-de-Guyenne,

Déclaration du Maire de Sauveterre-de-Guyenne

Budget 2026 : gérer avec sérieux, investir pour préparer l'avenir

Lors du Conseil municipal du 15 avril 2026, les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 du budget principal et des budgets annexes (Assainissement et 15 place de la République), ainsi que les budgets primitifs pour 2026 ont été présentés. Avant même la présentation et tout débat, le groupe d'opposition a indiqué qu'il voterait contre tout, et qu'il s'expliquerait en lisant un texte à la fin. En matière d'opposition constructive dans l'intérêt général de la commune, on aurait pu imaginer autre chose. On notera l'absence totale de cohérence avec le groupe d'opposition précédent qui, tout au long du mandat 2020-2026, avait adopté la quasi-totalité des budgets proposés. Probablement ne sont-ils plus d'accord avec eux-mêmes ?

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal dans sa majorité absolue, avec 16 voix pour et 3 contre, a adopté ces CFU et ces budgets. Dans un contexte profondément bouleversé depuis 2020 — crise sanitaire, inflation, hausse du coût de l'énergie, instabilité nationale, tensions internationales et baisse des dotations de l'État — ces décisions, très largement majoritaires, confirment la solidité de la gestion communale et sa capacité à agir dans la durée.

Une situation financière maîtrisée dans un contexte contraint

Les résultats 2025 traduisent une gestion rigoureuse et responsable :

- | **des recettes de fonctionnement en progression ;**
- | **une baisse des dépenses de gestion, malgré un contexte inflationniste ;**
- | **un excédent de fonctionnement permettant de renforcer l'autofinancement ;**
- | **une situation financière redressée depuis 2021 et aujourd'hui stabilisée.**

Le déficit constaté sur le budget principal s'explique essentiellement par les investissements en cours.

Lorsqu'une commune réalise des travaux importants, elle avance les dépenses, notamment le paiement des entreprises, tandis que les recettes d'investissement — en particulier les subventions — ne sont versées qu'après, avec un décalage qui peut atteindre plusieurs mois. Tous ceux qui ont une expérience du pilotage des collectivités territoriales le savent et l'expérimentent régulièrement.

Ce décalage crée temporairement un déséquilibre comptable. Il ne traduit pas une difficulté financière, mais correspond au fonctionnement normal des projets d'investissement.

L'enjeu est cependant de s'efforcer de gérer au mieux ces décalages. En 2018-2020, une gestion peu rigoureuse de mon prédécesseur avait mis la commune en difficulté sur le plan budgétaire et de la trésorerie.

En 2020, il a fallu alors rétablir la barre en mettant en pause les investissements le temps de recevoir les subventions en attente et de retrouver une capacité d'investissement pour engager l'aménagement de bourg.

Dans un environnement marqué par la baisse des financements publics et l'augmentation des coûts, la commune fait le choix d'une gestion prudente et exigeante.

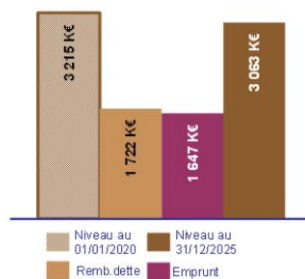
Un recours à l'emprunt maîtrisé et assumé

Pour financer ses investissements, la commune mobilise plusieurs leviers et notamment : l'autofinancement, les subventions, l'emprunt, ainsi que le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)¹.

Le recours à l'emprunt est un outil normal de financement des équipements publics. Il permet de ne pas faire reposer immédiatement l'ensemble du coût des projets sur les habitants.

La commune veille toutefois à un usage mesuré de l'emprunt, adapté à sa capacité de remboursement et à ses équilibres financiers. Et contrairement aux fausses informations qui tentent d'abîmer l'image de la commune, l'endettement est en 2025 légèrement inférieur à ce qu'il était en 2020.

Variation de l'encours de dette sur la période 2020-2025



Pour ses derniers emprunts, la commune a **fait le choix d'allonger la durée de remboursement jusqu'à 40 ans**. Il s'agit d'un choix politique **pleinement assumé, qui s'inscrit dans une vision de long terme de l'action publique**. Il est regrettable qu'un point de vue court-termiste ignore trop souvent l'option de la longue durée quand il s'agit de réaliser de travaux d'aménagement structurants pour les 50 à 80 ans à venir.

Ce choix de la longue durée repose sur un principe **d'équité entre les générations** : les équipements structurants financés aujourd'hui **bénéficieront pendant plusieurs décennies aux habitants**. Il est donc légitime que **leur coût soit réparti dans le temps, et non supporté uniquement par les contribuables actuels**.

Il concerne en particulier des investissements durables, comme l'assainissement collectif ou les aménagements du bourg, dont la durée de vie est très longue et qui structurent le territoire pour les années à venir. Étaler leur financement sur 40 ans permet de rester cohérent avec cette réalité.

¹ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation versée par l'État pour compenser la TVA payée par les collectivités sur leurs dépenses d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement.

- Taux = 16,404 % du montant des dépenses éligibles
- Taux = 5,6 % pour les dépenses réalisées au titre de l'informatique en nuage (Cloud)

À l'inverse, ce choix n'est pas retenu pour des équipements de nature différente, comme cela a pu être le cas pour le projet « vival », très bien subventionné et dont les recettes locatives peuvent permettre un équilibre beaucoup plus rapide. La commune adapte ainsi la durée de ses emprunts à la nature des projets financés.

Ce positionnement permet de concilier plusieurs objectifs : **limiter l'impact immédiat sur les finances communales, préserver la capacité à investir sur l'ensemble du mandat et maintenir un haut niveau de service public.**

Au-delà d'un simple outil financier, il s'agit d'un **véritable choix de gestion stratégique, pragmatique et éloigné de tout dogme dans un contexte complexe** : investir de manière responsable aujourd'hui, tout en garantissant la soutenabilité des finances communales dans la durée.

Une gestion au service du quotidien

Cette solidité financière permet de maintenir un haut niveau de service public : entretien des équipements, amélioration du cadre de vie, soutien aux associations, services à la population.

Dans un contexte national contraint, la commune fait le choix de préserver la qualité des services rendus aux habitants tout en maîtrisant ses dépenses

Deux axes majeurs pour le mandat

L'action municipale s'inscrit dans une stratégie claire et structurée autour de **deux priorités** :

- **Première partie du mandat : l'aménagement du bourg, avec notamment les travaux rue du 8 mai, rue Saint-Léger et aux abords de l'église Notre-Dame ;**
- **Seconde partie du mandat : la reconstruction de l'école maternelle, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les équipements éducatifs.**

La commune conduit l'ensemble de ses projets en lien étroit avec ses partenaires institutionnels, qui jouent un rôle prescripteur et d'accompagnement, notamment les services du département et l'Architecte des Bâtiments de France pour l'aménagement de notre Bastide.

Ces échanges en amont permettent de construire des projets cohérents, respectueux du patrimoine de la sécurité de tous et du cadre de vie, tout en intégrant les exigences réglementaires dès leur conception.

Ils sont également indispensables pour mobiliser les financements publics. Le dialogue avec les partenaires (État, Département, Région, agences) conditionne en effet l'obtention de subventions et permet d'optimiser le plan de financement des opérations.

L'objectif n'est pas de complexifier ou de renchérir les projets, mais bien de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table afin de sécuriser les réalisations, d'en garantir la qualité et d'en partager le financement. **Augmenter le niveau de subvention, ce qui est enfin réalisé depuis 2021, c'est diminuer le niveau de l'emprunt nécessaire.**

Cette méthode de travail traduit une volonté claire : construire des projets solides, concertés et soutenables dans la durée.

Investir de manière responsable

Le budget 2026 confirme la volonté de poursuivre les investissements tout en maintenant un cadre financier maîtrisé :

- **stabilité des taux d'imposition ;**
- **maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- **recours mesuré à l'emprunt ;**
- **recherche active de subventions.**

Les projets engagés visent à améliorer durablement le cadre de vie, moderniser les équipements et préparer l'avenir du territoire.

Une ligne claire : responsabilité et transparence

Dans un contexte incertain, la commune poursuit donc une ligne de conduite cohérente :

- **gérer avec rigueur**
- **investir utilement**
- **préserver les équilibres financiers.**

Loin des effets d'annonce grotesques et du travestissement du réel, un travail sérieux, organisé et conforme à l'intérêt général communal est mené ; avec transparence et dignité. L'ensemble de la présentation budgétaire (CFU 2025 et budgets 2026) est accessible sur le site internet de la commune.

Christophe Miqueu



Maire de Sauveterre-de-Guyenne